



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 5 octobre 2023 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Maison des Associations

- **5 avril 2023 :** Signature d'une convention entre la Ville et l'association Gratin Circus, fixant les modalités d'occupation d'un local de stockage du bâtiment B de la Maison des Associations, pour une durée de quatre ans, à compter de la date de signature de la convention (loyer mensuel de 8,90 €).

- **9 juin 2023 :** Signature d'une convention entre la Ville et l'association United For Help and Equality, fixant les modalités d'occupation d'un bureau d'une surface de 19,91 m², situé au premier étage de la Maison des Associations.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, à compter du 12 juin 2023, date de notification de la convention, et jusqu'au 22 septembre 2025, date de fin de l'ensemble des conventions de mise à disposition des locaux du bâtiment A de la Maison des Associations, moyennant une participation aux charges de fonctionnement du bâtiment.

Monastère des Calvairiennes et gîte des Pèlerins

- **11 avril 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Collège Le Cleu Saint Joseph, fixant les modalités de mise à disposition d'espaces du Monastère des Calvairiennes et du gîte des Pèlerins, pour y organiser un Cluedo Géant, le 13 avril 2023 (gratuit).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **24 avril 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Olivier Courtaï, fixant les modalités de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser un pot de départ, le 3 juillet 2023 (23 € - tarif demi-journée).

Autres conventions signées avec :

- Le 28 avril 2023 : Madame Christelle Delaunay, pour y organiser un repas, le 24 juin 2023 (101 € - salle + cuisine).
- Le 28 avril 2023 : Madame Maryline Jugault, pour y organiser un vin d'honneur, le 6 juillet 2023 (50,50 € - salle + cuisine - tarifs demi-journée).
- Les 24 juin et 10 juillet 2023 : Le Football Club Atlantique Vilaine (FCAV), pour y organiser le repas des enfants participant à la Gwilen Académie, les 4, 5, 9, 10 et 11 juillet 2023 (175 € - salle + cuisine).
- Le 12 juillet 2023 : La Société d'Horticulture de Redon, pour y organiser un atelier écussonnage, le 19 août 2023 (12,50 €).
- Le 17 juillet 2023 : Madame Angélique Zupperl et Monsieur Valentin Lemonnier, pour y organiser un baptême, du 25 au 27 août 2023 (252,50 € - salle + cuisine).
- Le 18 juillet 2023 : L'Agence Départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine, pour y organiser une rencontre COPAS, le 11 septembre 2023 (gratuit).
- Le 24 août 2023 : Monsieur Christian Duault, pour y organiser un repas, du 2 au 3 septembre 2023 (151,50 € - salle + cuisine).

La Ruche

- **28 avril 2023** : Signature d'une convention d'occupation entre la Ville et Madame Sabrina Le Formal fixant les modalités d'occupation de la salle de la Ruche, pour y organiser un repas d'anniversaire, les 24 et 25 juin 2023 (119 €).

Salle Nominoë

- **1^{er} juin 2023** : Signature d'un contrat de location entre la Ville et la Copropriété 25 quai Surcouf, fixant les modalités de mise à disposition de la grande salle Nominoë, pour y tenir une réunion, le 15 juin 2023 (22 € pour ½ journée).

Grenier à sel

- **1^{er} juin 2023** : Signature d'un contrat entre la Ville et le Groupe Amnesty Redon, fixant les modalités d'occupation du grenier à sel, pour y organiser une exposition d'art, concerts, lectures, contes, bar et petite restauration le 3 juin 2023 (8 €).

Autres conventions signées avec :

- Le 21 juin 2023 : L'Association Le Grand Pas, pour y organiser un concert solo de Christine Zayed, le 20 juillet 2023 (36 €).
- Le 7 juillet 2023 : L'Association Atelier d'Art de Redon, pour y organiser une exposition d'art, du 28 août au 10 septembre 2023 (gratuit).

Foyer Soleil

- **7 juin 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Loisirs et Découvertes, fixant les modalités d'occupation de la salle du rez-de-chaussée du Foyer Soleil, pour une durée d'un an à compter de la date de notification de la convention, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans (gratuit).

École Henri Matisse

- **15 juin 2023** : Signature d'une convention d'occupation entre la Ville et l'Association "Les Parents de Charlie", fixant les modalités d'occupation de la cour, des sanitaires sous le préau et du gymnase de l'école Henri Matisse à l'occasion de la fête de l'école, le 24 juin 2023 (gratuit).

Autre convention signée avec :

- **Le 15 juin 2023** : *L'association des parents d'élèves Henri Matisse, pour y organiser des goûters, repas partagés, jeux extérieurs, animations musicales et des contes, le 30 juin 2023 à l'occasion de la fête de l'école (gratuit).*

Le Carré 9

- **22 juin 2023** : Signature d'une convention d'occupation entre la Ville et l'Association Les Musicales de Redon, fixant les modalités d'occupation de la salle du Carré 9 et des locaux du Monastère des Calvairiennes, à l'occasion du festival Les Musicales de Redon, du 2 au 15 juillet 2023.
Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit, y compris la salle Le Carré, en raison du transfert des spectacles initialement prévus à l'abbatiale Saint-Sauveur.

Espace Jean Jaurès

(hall de l'ancienne banque)

- **1^{er} juillet 2023** : Signature de quatre conventions entre la Ville et les Compagnies "Drolatic Industry", "It's Ty Time", "On t'a vu sur la pointe" et "Rouge Bombyx", constituant le collectif "La Dynamo", fixant les modalités d'occupation d'une partie des locaux de l'Espace Jean Jaurès, situé 7 Rue des Douves, pour une surface totale de 340 m².

Cette mise à disposition est accordée, à titre précaire et révocable, pour une durée de quatre ans, à compter de leur date de signature, soit le 1^{er} juillet 2023, moyennant un loyer mensuel de 268,60 € en 2023 révisable chaque année.

La répartition du loyer entre chaque association est la suivante : 70 % à la charge de la compagnie Drolatic Industry, 10 % à la charge de la compagnie Rouge Bombyx, 10 % à la charge de la compagnie On t'a vu sur la pointe et 10 % à la charge de la compagnie It's Ty Time.

(Salle des Commissions)

- **6 juillet 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine (CDAD 35), fixant les modalités d'occupation de la Salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès, pour y assurer des permanences le troisième lundi de chaque mois de 14 heures à 16 heures, pour une durée d'un an renouvelable une fois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 (gratuit).

Camping municipal de la Goule d'Eau

- **8 juillet 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Cercle des Nageurs du Pays de Redon, fixant les modalités de mise à disposition d'emplacements de camping au camping municipal de la Goule d'Eau pour héberger les compétiteurs et entraîneurs lors de la Coupe de France d'Eau Libre organisée à Redon, pour une durée de quatre ans à compter de la signature de la convention par les deux parties (gratuit).
- **10 juillet 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Canoë Kayak Redonnais, fixant les modalités de mise à disposition du ponton du camping municipal de la Goule d'Eau pour y attacher les embarcations, du 17 juillet au 4 septembre 2023 (gratuit).

Complexe Sportif Joseph Ricordel (Salle A)

- **18 juillet 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35), fixant les modalités d'utilisation de la salle A du Complexe Sportif Joseph Ricordel, du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (10,90 € par heure).

Stade Municipal Piste d'athlétisme

- **18 juillet 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35), fixant les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme du Stade Municipal, du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024 (gratuit).

Locaux de la Digue "La Corderie"

- **3 août 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et Noria Formation, fixant les modalités de la mise à disposition des anciens locaux du club d'aviron situés à La Digue, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. En contrepartie, Noria Formation réalisera des travaux au bénéfice de la Ville de Redon dans le cadre de ses formations (ex : four à pain dans le quartier de Bellevue, rénovation d'un bâtiment Place Sainte Anne, isolation des combles de la Bicoque, etc...).

Les charges de fonctionnement eau et électricité sont supportées par Noria.

Dojo Municipal Louis Juette

- **1^{er} septembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association École de Karaté de Redon, fixant les modalités d'utilisation du Dojo Municipal Louis Juette, du 5 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (gratuit).

OCCUPATION DE LOCAUX PRIVÉS

Gymnase du Lycée Beaumont

- **25 août 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association École de Karaté de Redon, fixant les modalités d'utilisation de la salle du Lycée Beaumont pour y pratiquer des activités sportives, du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (gratuit).

FIXATION D'HONORAIRES

- **8 juin 2023** : Signature d'un devis d'honoraires du Cabinet d'avocats SELARL Coudray d'un montant de 2 732,40 € TTC pour une mission d'accompagnement juridique de la Ville de Redon pour l'analyse et la qualification du contrat de dépose et de réemploi de charpente métalliques des friches Garnier.
- **2 août 2023** : Signature d'un devis d'honoraires du Cabinet Sensei Avocats d'un montant de 3 000 € TTC pour une mission d'accompagnement de la Ville de Redon pour une expertise sur la validité juridique du montage opérationnel du projet de la STEF.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché de travaux

Aménagement des espaces publics de la Presqu'île du Port : Quai Jean Bart, secteur des Bateliers, Quai Amiral de la Grandière

- **23 juin 2023** : Signature d'un avenant n° 1 au lot n° 2 "réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées, réseau d'eau potable" avec la société MARC SA pour des travaux supplémentaires de dépose de canalisation en amiante et de reprise du réseau Eaux Pluviales existant le long des bâtiments pour un montant total de 88 542,03 € HT.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **28 mars 2023** : Signature d'un contrat de coproduction entre la Ville et l'association Olegya, Harmonie par la Voix, pour la cession du droit d'exploitation du spectacle "SUPER 8" dans le cadre de l'édition 2024 de l'évènement Autour d'elles le 8 mars 2024. La participation aux dépenses de production s'élève à 500 € TTC.
- **11 avril 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'ESR Basket, fixant les modalités de distribution de repas pour les jeunes et pour les éducateurs sportifs dans le cadre d'un stage de basket du 3 au 7 juillet 2023. La fourniture et la livraison quotidienne des repas est assurée par la Cuisine Centrale pour un montant de 4,80 € par repas.
- **11 avril 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et le Football Club Atlantique Vilaine dans le cadre d'un stage de football du 4 au 13 juillet 2023. La fourniture et la livraison quotidienne des repas est assurée par la Cuisine Centrale pour une durée de huit jours pour un montant de 4,80 € par enfant et 11,50 € par adulte.
- **28 avril 2023** : Signature d'un contrat d'engagement entre la Ville et l'association Dance Center, pour l'organisation des animations d'été en juillet et août 2023 pour un montant de 131 € TTC par soirée.
- **11 mai 2023** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association L'Écrouvis pour la cession de matériel (bac en acier, tôles, barres métalliques, cloisons et panneaux en bois, porte vitrée, sanitaires...) conservé dans l'ancienne usine Garnier à l'euro symbolique.
- **11 mai 2023** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Les Circaciens pour la cession de matériel (mousses, armature métalliques, guirlandes lumineuses, grande scène, barres métalliques, étagères en bois...) conservé dans l'ancienne usine Garnier à l'euro symbolique.

- **2 juin 2023** : Signature d'une convention de prêt entre le Foyer d'Animation Rural de Saint-Just et la Ville pour la mise à disposition d'une exposition valorisant le schiste dans le Pays de Redon aux Calvairiennes du 12 juin au 12 juillet 2023 (gratuit).
- **2 juin 2023** : Signature d'un contrat de coproduction entre la Ville et l'association Casus Délires, pour la deuxième édition du Festival d'Arts de Rue dans le quartier de Bellevue le 10 juin 2023, moyennant un engagement de la Ville à hauteur de 2 100 € TTC pour la réalisation de ce festival.
- **5 juin 2023** : Signature d'une convention entre la Ville de Redon et la Société Publique Locale (SPL) Construction Publique d'Ille-et-Vilaine fixant les modalités de réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études préalables du projet urbain du secteur de Bellevue, et la mise en œuvre opérationnelle dudit projet (montage et suivi de la procédure).
La présente convention est conclue à compter de sa date de notification, pour une durée prévisionnelle de trente mois, pour un montant total de 70 100 € HT.
- **16 juin 2023** : Signature d'un contrat entre la Ville et la SAS ODT PROD, pour la cession du droit d'exploitation du spectacle "Djamil le Shlag - 1^{er} round" pour le 10 novembre 2023 pour un montant de 7 572,50 € TTC.
- **23 juin 2023** : Signature d'une convention artistique entre la Ville et Monsieur Jonathan Bernard, pour la mise à disposition des œuvres intitulées "Bourgeois-bois et métal" dans le cadre des Confluences d'été 2023, du 17 juin au 17 septembre 2023, moyennant un droit de monstration de 1 000 € TTC.
- **23 juin 2023** : Signature d'une convention artistique entre la Ville et les artistes Fred Mazoir et Claudie Baran, pour la mise à disposition des œuvres intitulées "Inri-bois et métal" dans le cadre des Confluences d'été 2023, du 17 juin au 17 septembre 2023, moyennant un droit de monstration de 1 000 € TTC.
- **26 juin 2023** : Signature d'un contrat d'engagement entre la Ville et l'Association Chogal, pour l'organisation d'un Fest Noz le 27 juillet 2023 pour un montant de 250 € TTC.
- **7 juillet 2023** : Signature d'un contrat d'engagement entre la Ville et l'Association Entente Bretonne, pour l'organisation des animations d'été en juillet et août 2023 pour un montant global de 1 000 € TTC (soit 250 € par soirée).
- **12 juillet 2023** : Signature d'un contrat d'engagement entre la Ville et la société Magic Dance, pour l'organisation des animations d'été en juillet et août 2023 pour un montant de 300 € TTC par soirée.
- **12 juillet 2023** : Signature d'un contrat d'engagement entre la Ville et la société Magic Dance, pour l'organisation des animations d'été en juillet et août 2023 pour un montant de 589,50 € TTC par soirée.
- **3 août 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la société MAPADO pour assurer un service de billetterie pour la salle Le Carré 9 avec un forfait de 1 950 € HT pour les 5 000 premiers billets émis.

RÉGIES

- **1^{er} juin 2023** : Modification de la régie de recettes pour le "Camping Municipal" qui permet au régisseur d'encaisser également la taxe de séjour pour le compte de Redon Agglomération sur la période du 16 juin au 30 septembre 2023. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 5 000 €.

- **1^{er} juin 2023** : Modification de la régie d'avances pour les "Camps d'été" pour faciliter le fonctionnement des camps cet été pour un montant maximum de 800 € sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

- **24 août 2023** : Modification de la régie d'avances pour le Dispositif Argent de Poche pour le paiement des missions faites par les jeunes dans le cadre de ce dispositif à l'accueil de loisirs La Ruhe pour un montant maximum de 1 700 €.

EMPRUNTS

- **20 juin 2023** : Réalisation d'un Contrat de prêt Transformation Écologique d'un montant total de 2 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de l'école élémentaire Charlie Chaplin.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

- **3 juillet 2023** : Sollicitation auprès du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) d'une subvention d'un montant de 18 960 €, soit 30,98 % du coût total de l'opération, pour la création d'une Maison Sport Santé à Redon.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **24 avril 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Claudine GUINY, pour une durée de trente ans (193 €).

- **28 avril 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Pascal Granier, pour une durée de trente ans (345 €).

- **30 mai 2023** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur David Phelep, pour une durée de trente ans (207 €).